

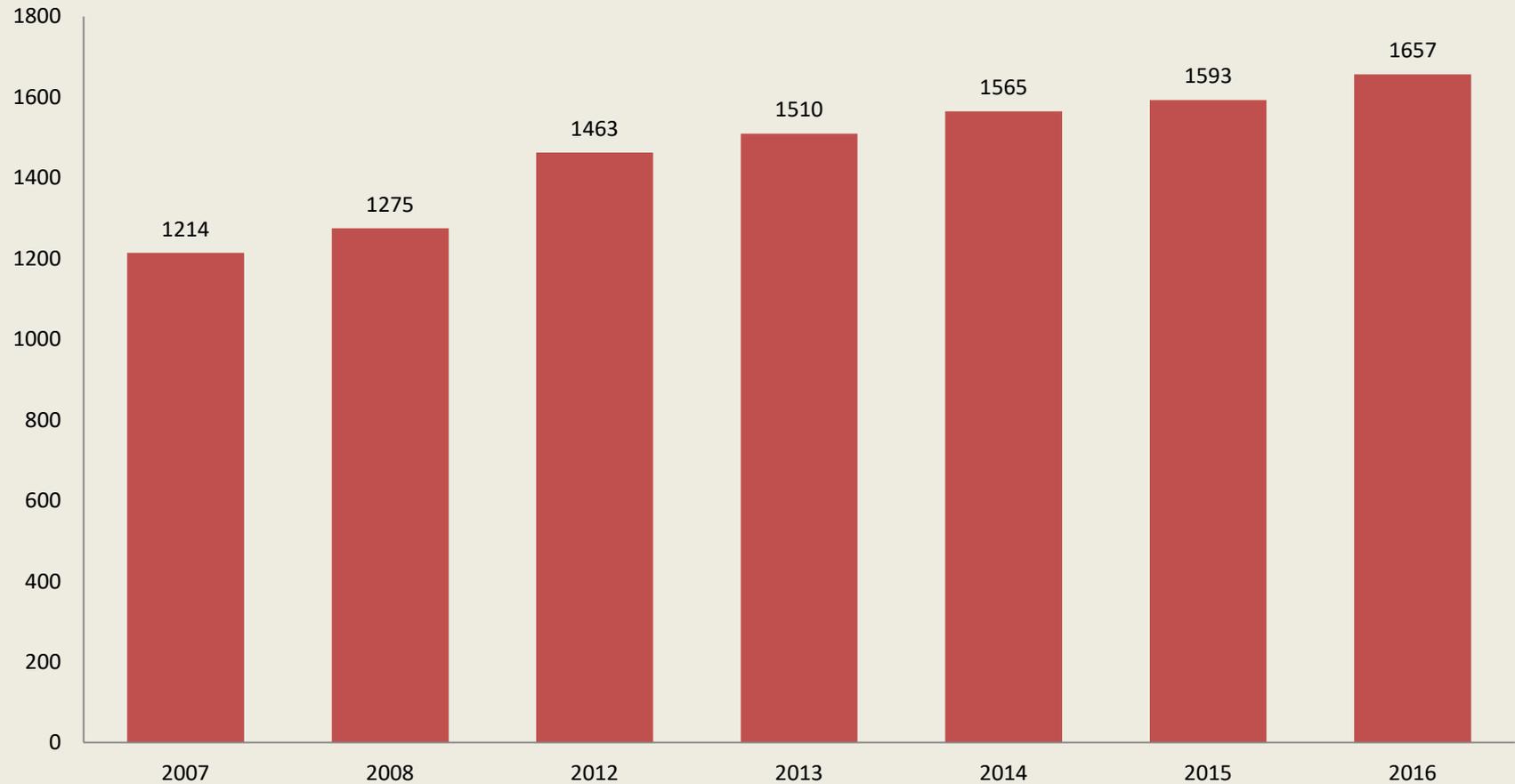


Enquête nationale Enseignants référents

Mai 2018

INTRODUCTION

Nombre d'enseignants référents

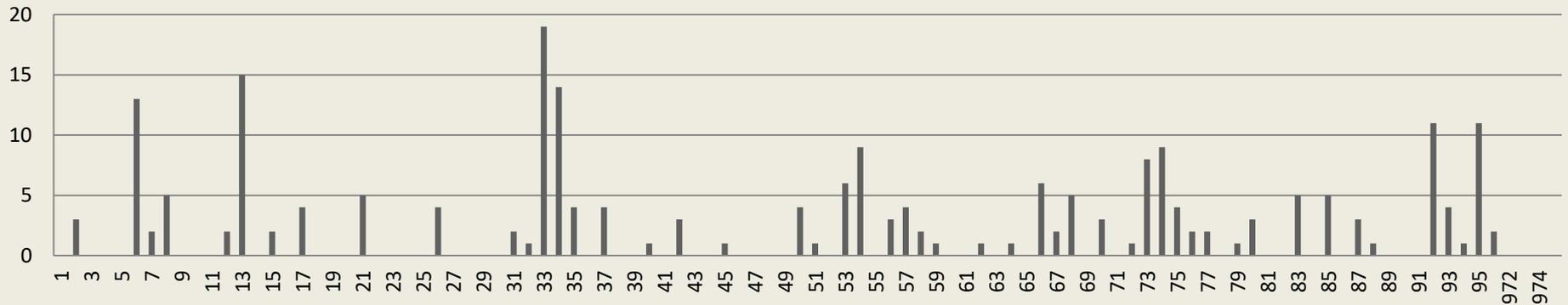


Nombre d'enseignants référents en Equivalent Temps Plein (ETP) – Source : DGESCO

Réponses

- 226 réponses réparties sur 50 départements
- *104 questionnaires reçus sur 24 départements en 2009*

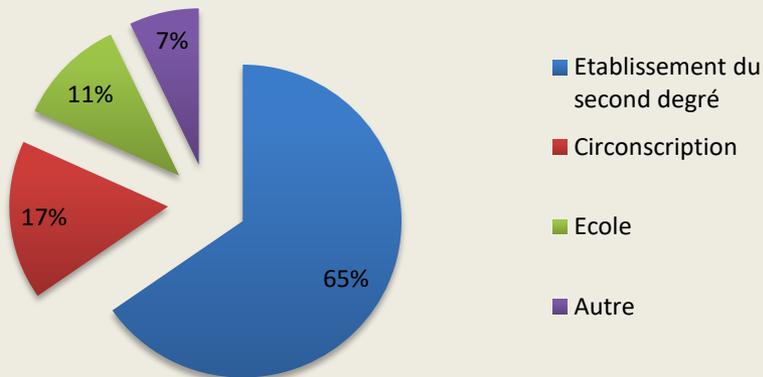
Département



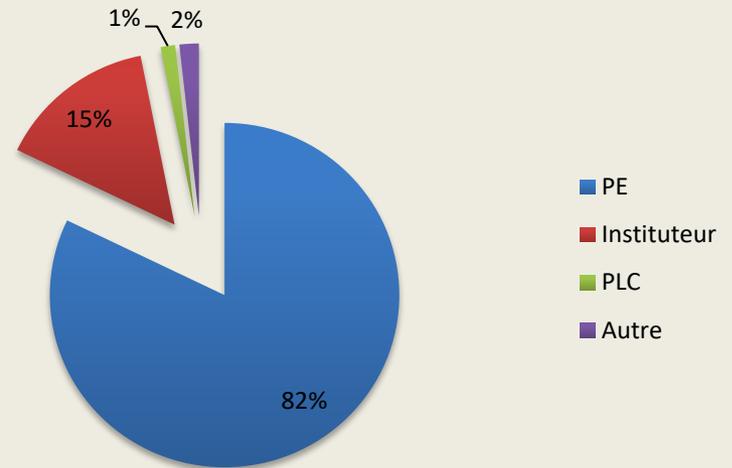
Les postes

- Augmentation des implantations en circonscription et établissement du 2nd degré, diminution en école
- Autre : IA

Implantation du poste



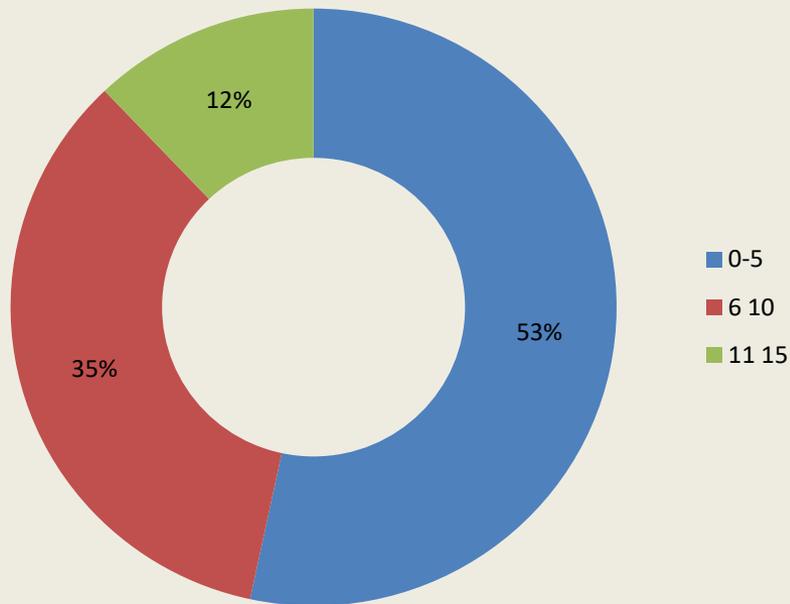
Corps d'origine



- Autre : enseignants 2nd degré

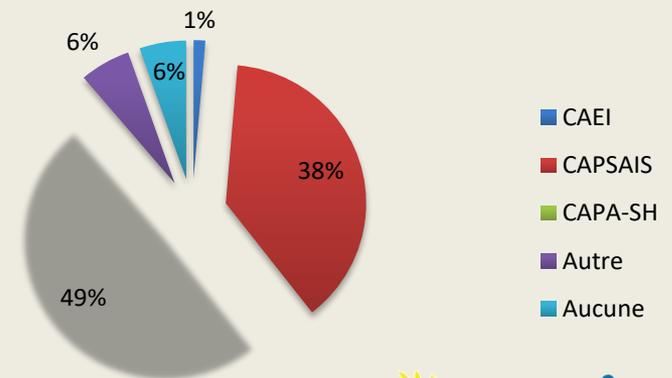
Les personnels

Ancienneté dans la fonction



- 6% n'ont aucune spécialisation, contrairement à l'arrêté du 7/08/2006.
- Autres : 2-CASH, M2 psychologie, plusieurs options

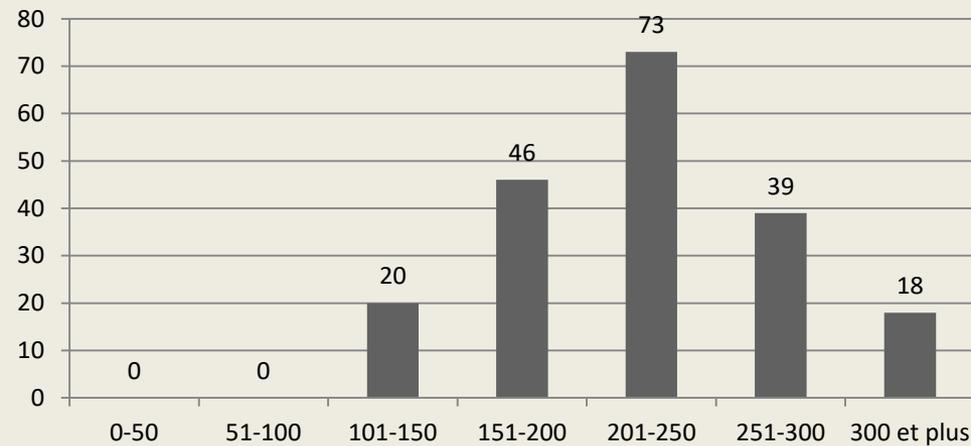
Spécialisation



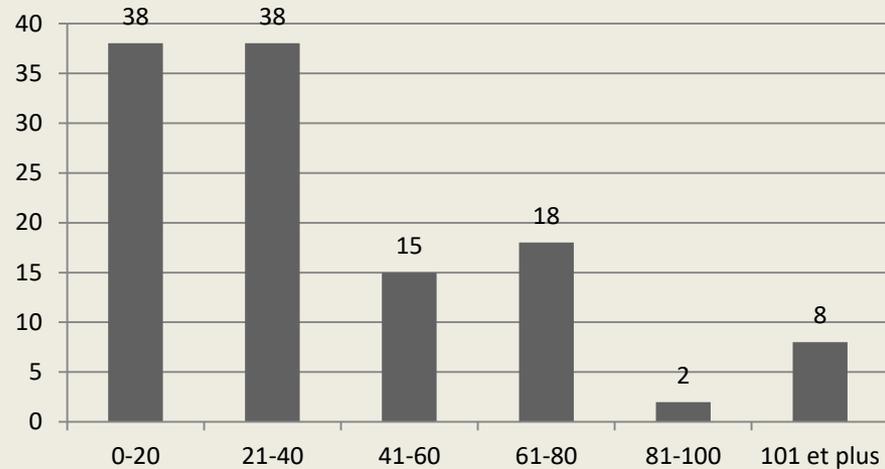
DOSSIERS ET SECTEURS

Dossiers

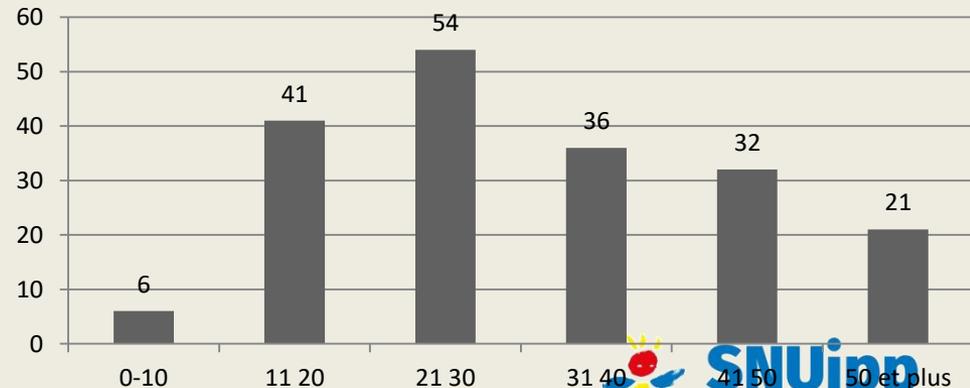
Dossiers



Dossiers établissement spécialisé



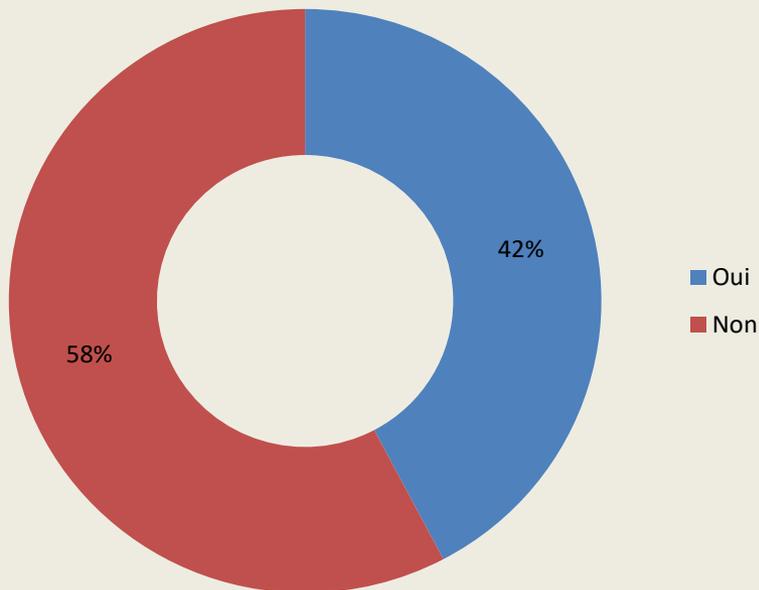
Nouveaux dossiers année en cours



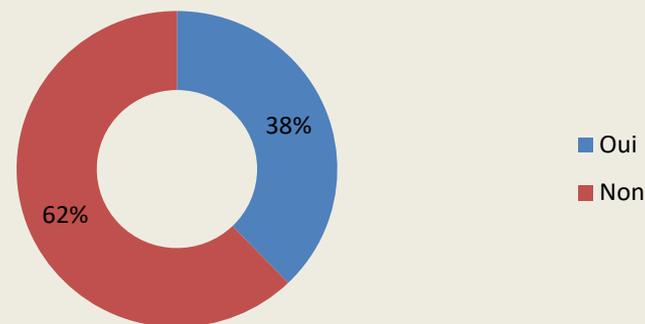
- De 130 à 500 dossiers, 220 dossiers en moyenne
- Entre 30 et 40 nouveaux dossiers en moyenne
- *Nette augmentation depuis 2009, identique à 2016*

Éducation prioritaire

Exercice en REP/REP+



Indemnité REP/REP+

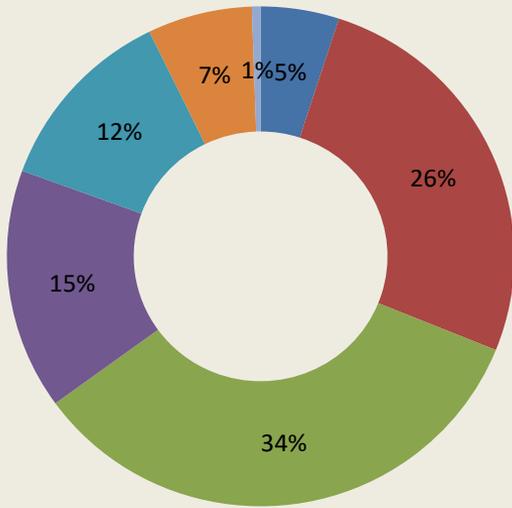


- L'indemnité n'est pas « automatique » et nécessite souvent une demande appuyée par les délégués du personnel, notamment en cas de secteur « mixte ».

Nombre d'établissements dans le secteur (1)

Nombre d'écoles

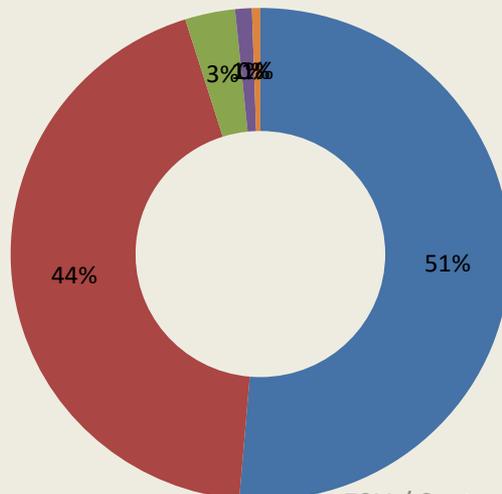
- 0-10
- 11-20
- 21-30
- 31-40
- 41-50
- 51-100
- 101 et plus



- $\frac{3}{4}$ des secteurs comportent de 20 à 40 écoles, avec une moyenne à 30 écoles.

Nombre d'établissements du 2nd degré

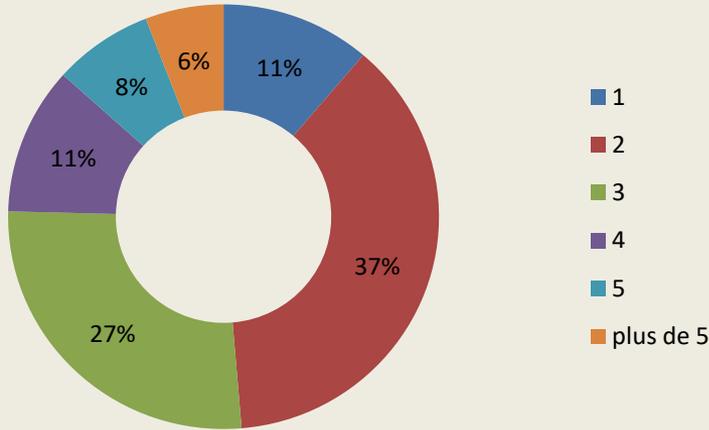
- 0-5
- 6-10
- 11-15
- 16-20
- 21-25
- 26 et plus



- Les établissements du 2nd degré sont 6 en moyenne par secteur et majoritairement entre 3 et 10.

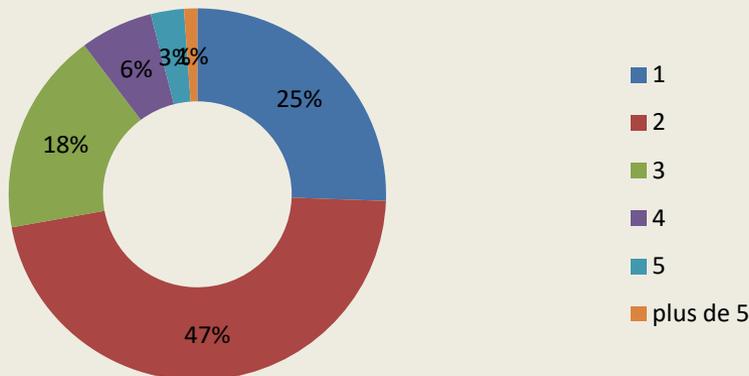
Nombre d'établissements dans le secteur (2)

Nombre d'ULIS 1er degré

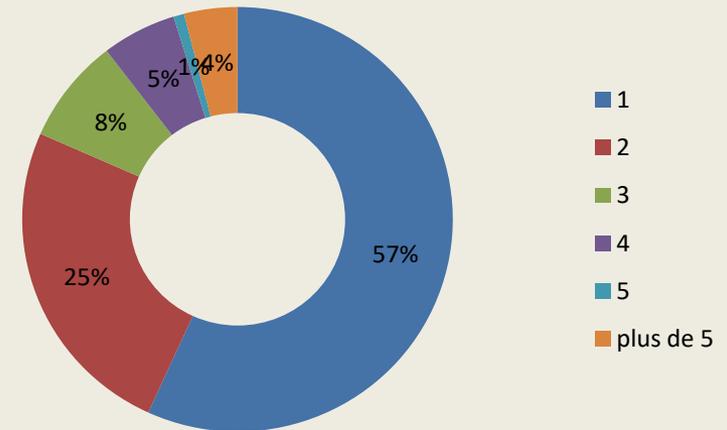


- *La question sur le nombre d'élèves du secteur ne donne pas de résultats probants (de 2 à 50 000)*

Nombre d'ULIS 2nd degré



Nombre d'établissements spécialisés

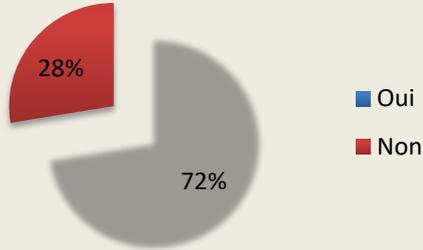


Matériels, frais de déplacement, indemnités

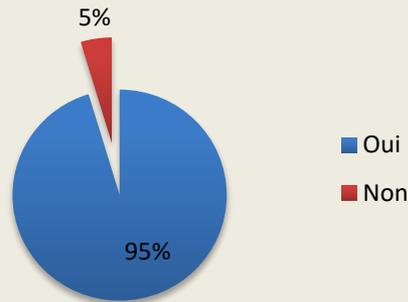
MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Matériels

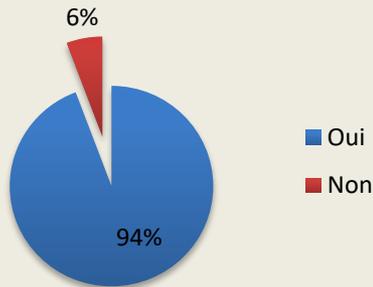
Téléphone



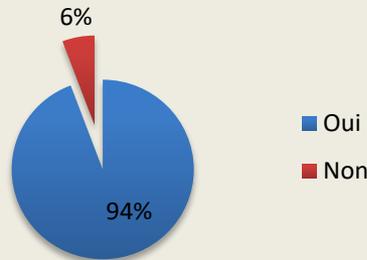
Ordinateur



Bureau



Internet



Téléphone portable

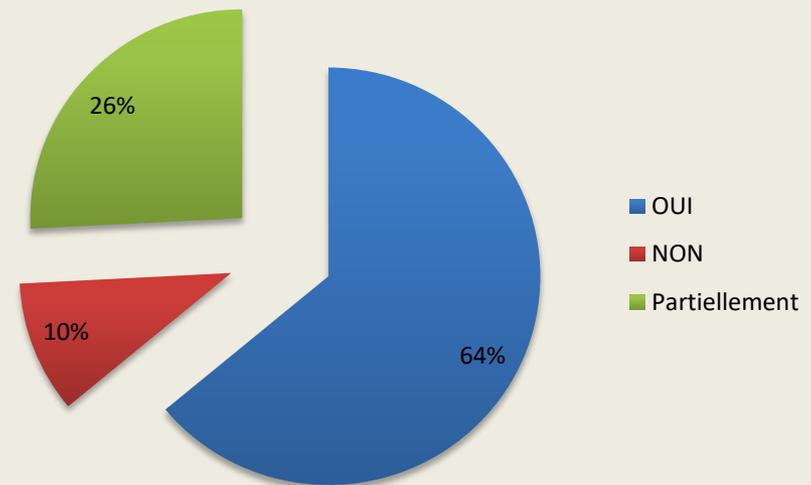


- 80% des répondants en 2009 avaient accès à bureau, téléphone, ordinateur et internet.
- En 2018, l'accès au téléphone reste problématique, 1/3 n'y ont pas accès
- Le téléphone portable est plus présent qu'en 2016 (43% de non)
- Quelques répondants (11) n'ont ni téléphone, ni téléphone portable

Frais de déplacement

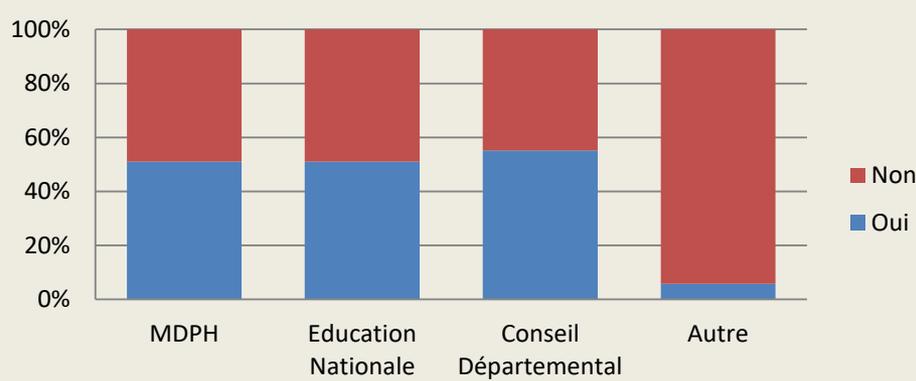
- 95% des répondants de 2009 percevaient des frais de déplacement
- 90% en perçoivent aujourd'hui mais 26% de façon partielle (*ils étaient 56% en 2016*)
- Paiement partiel par budget limité principalement (« enveloppe »)
- 10% ne perçoivent rien (*ils étaient 18% en 2016*)

Frais de déplacement

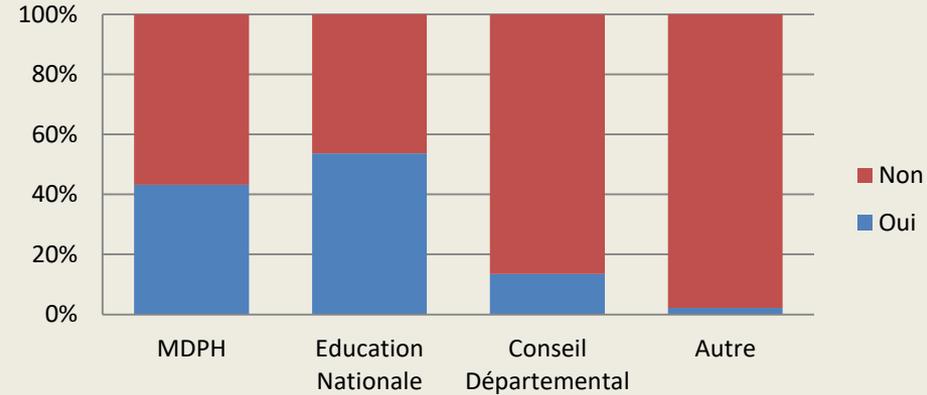


Financement

Financement du matériel

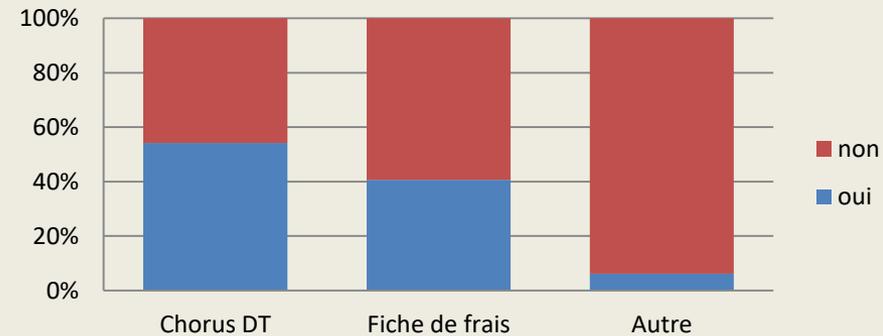


Financement des frais



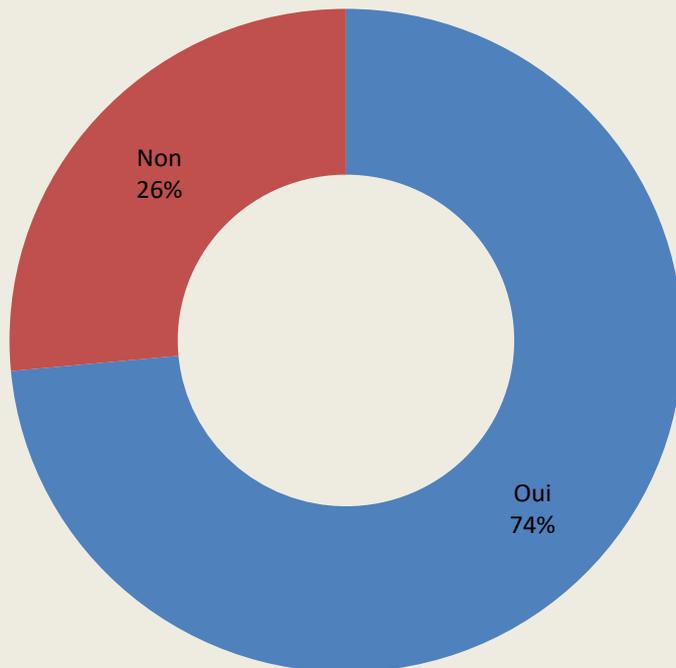
- Le financement reste très différent d'un département à l'autre, aucune « règle » nationale
- Autres : établissements principalement, pour le matériel uniquement

Modalités frais



Indemnités

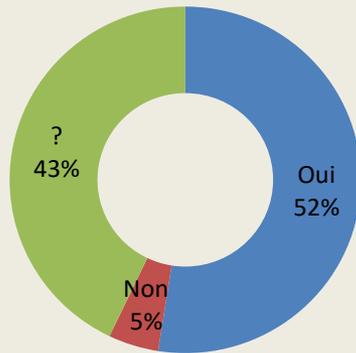
Indemnité 408 Enseignant spécialisé



- Alors que 6% sont non spécialisés, **26% ne touchent pas l'indemnité correspondante à leur spécialisation**
- Les 33 instituteurs perçoivent la bonification indiciaire de 15 points.

Indemnité pour Mission Particulière (IMP)

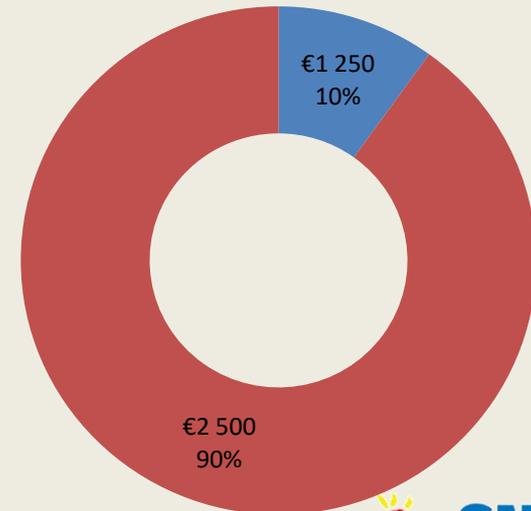
IMP



- Grâce à la mobilisation du terrain et aux interventions du SNUipp, les enseignants référents ont obtenu, en décembre 2017 l'IMP à 2500€. Toutefois certaines académies ne donnent pas encore suite à cette victoire.

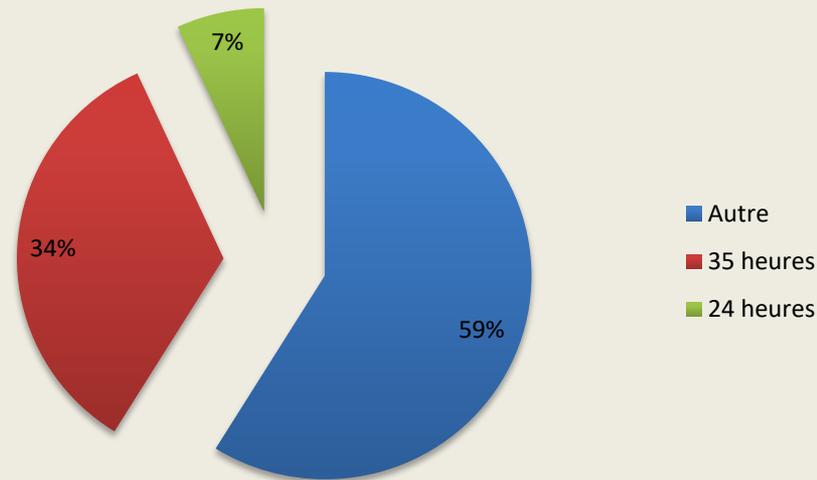
- 43% de non réponses doivent nous interroger, est-ce que certains ne connaissent pas cette indemnité à laquelle ils ont droit ?
- Quelques indemnités supplémentaires viennent s'ajouter très exceptionnellement : REP, résidence, ISOE, NBI

Montant de l'IMP



Obligations de service

ORS



- *Grande corrélation avec les chiffres de 2009*

- Les « Autre » sont principalement des 35h annualisées (1607h)
- Beaucoup de « illimité », « indéfini », « ne sais pas »
- 40 à 50h effectives au lieu des 35h pour ceux qui ont précisé

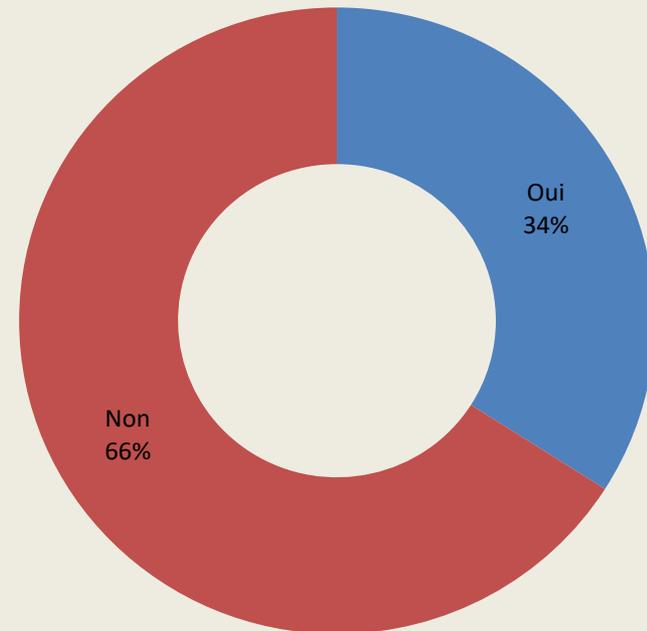
Interventions hors-secteur, missions, ...

ORGANISATION

Interventions hors-secteur

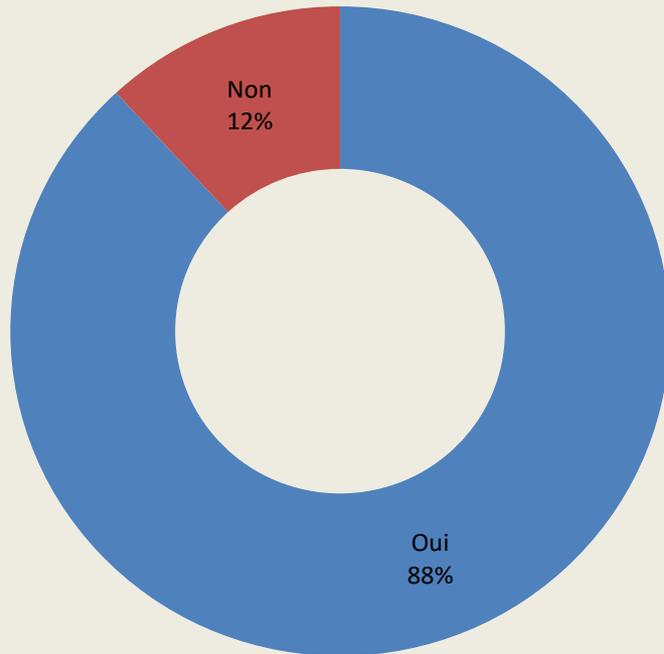
- Les déplacements hors-secteur ont plusieurs motifs:
 - Remplacement long ou ponctuel
 - Déménagement d'élèves
 - Formation AVS
 - Établissement spécialisé hors-secteur
 - Situations complexes (lieu neutre pour réunions, aide ponctuelle...)

Hors secteur



Suivi des élèves quel que soit le parcours ?

Suivi quel que soit le parcours

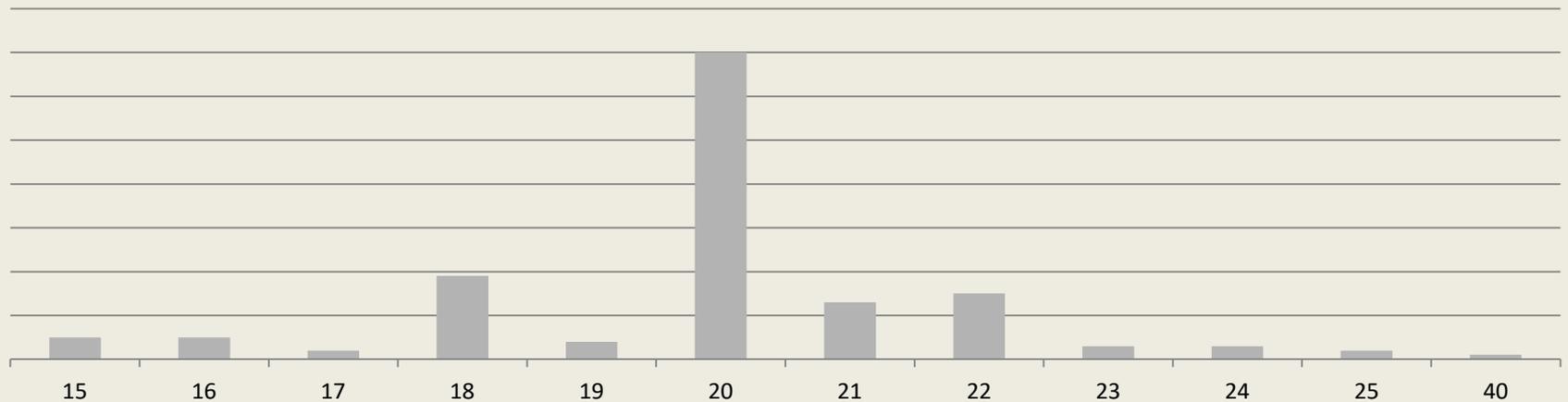


- Les suivis non effectués sont essentiellement pour les élèves scolarisés en ESMS
- Le manque de temps est la principale raison invoquée, la prise en charge par un ERH dédié aux ESMS est rare (2 réponses seulement)

Âge maximum pour le suivi

- L'âge maximum est majoritairement à 20 ans, fin des suivis en ESMS notamment à quelques exceptions près.

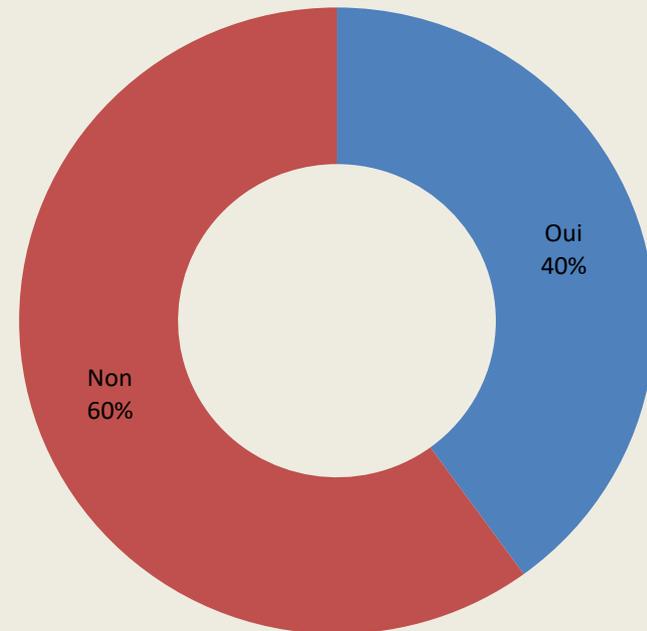
Age maximum



Faites-vous partie d'un pôle ressource ?

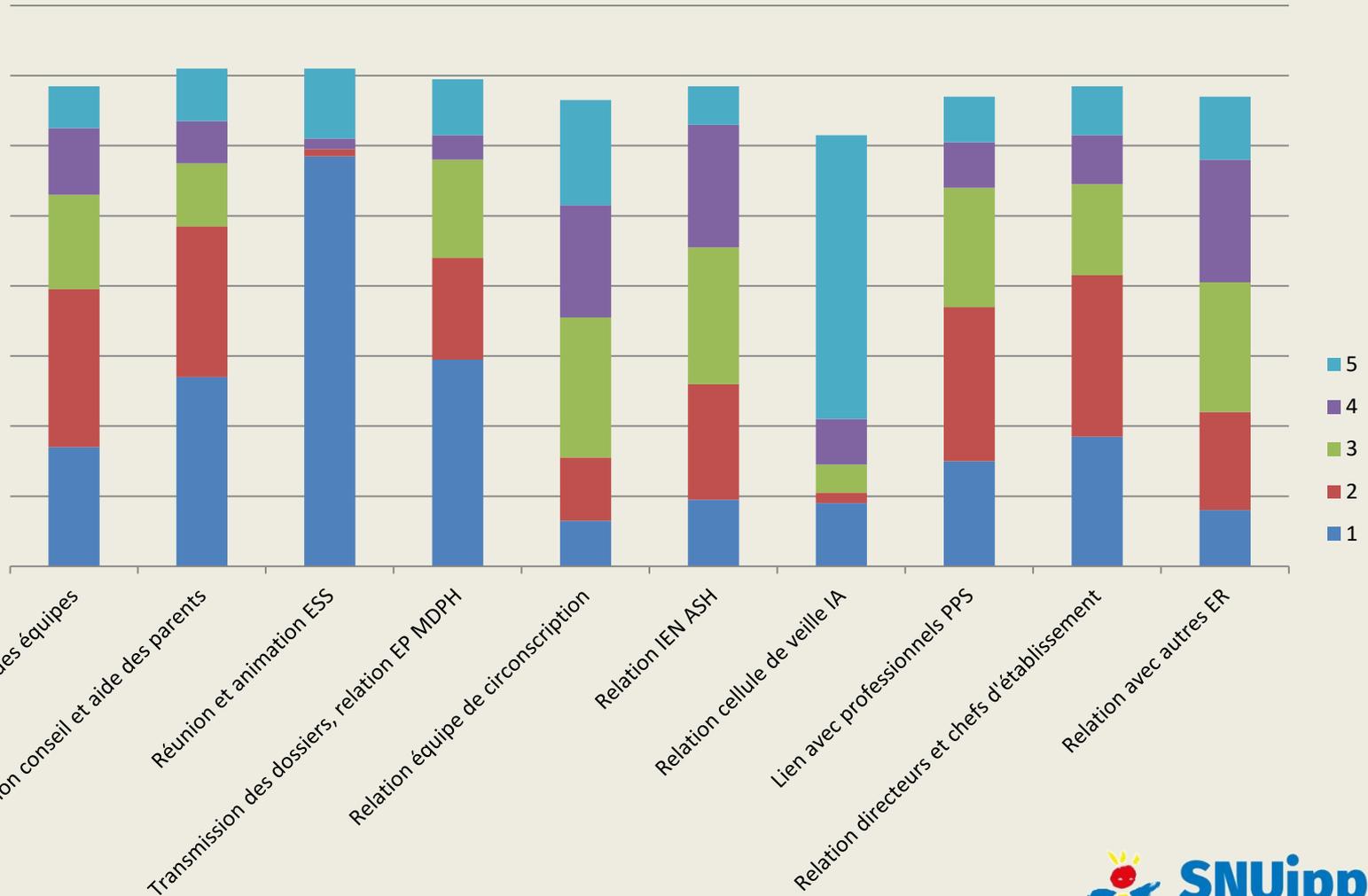
- Le pôle ressource comme défini dans la circulaire RASED est peu appliqué du côté des ERH
- Les modalités, quand il existe, sont très diverses :
 - Fréquence des réunions : d'une par an à une par mois
 - Régularité des réunions : en fonction de l'ordre du jour, pas sur tout le secteur...
 - Personnes présentes : en fonction de l'ordre du jour, souvent IEN et RASED

Pôle Ressource



Missions

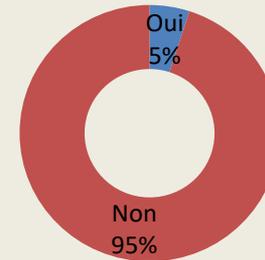
Classement des missions selon leur importance dans l'emploi du temps, de 1 (très important) à 5 (rare à exceptionnel)



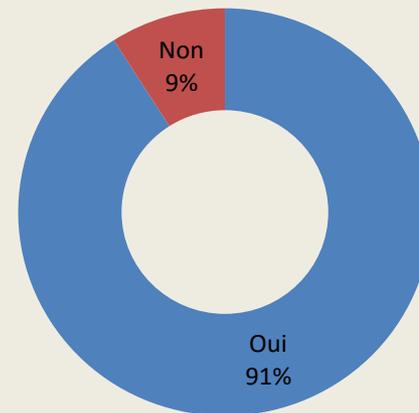
Relations avec les IEN

Difficultés avec IEN de circonscription

- Les réunions de coordination sont satisfaisantes pour 1/3
- La fréquence semble jouer dans la satisfaction (1 fois par mois pour la plupart des satisfaits)
 - « Pas assez,
 - information et pas échange de pratiques,
 - pas de formation,
 - pas d'ordre du jour,
 - verticalité... »

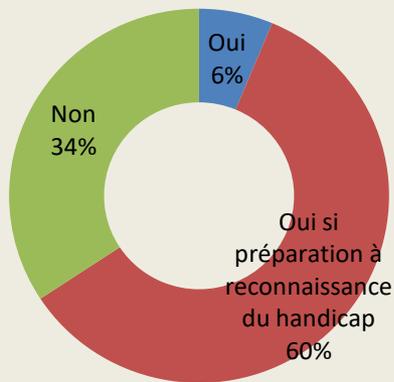


réunions de coordination avec IEN ASH



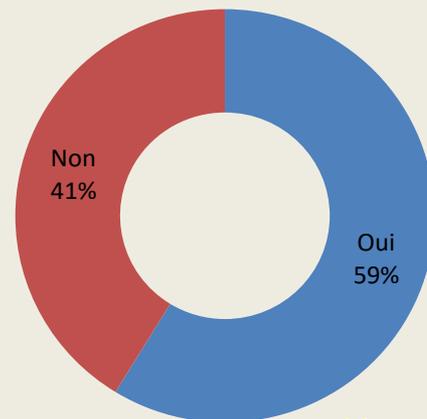
Réunions

Participation aux équipes éducatives

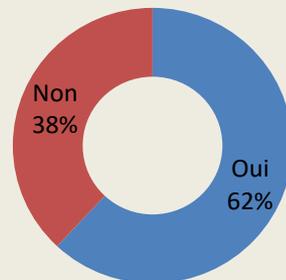


- La moitié de ceux qui participent aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE MDPH) ne le font que ponctuellement

Participation aux EPE MDPH



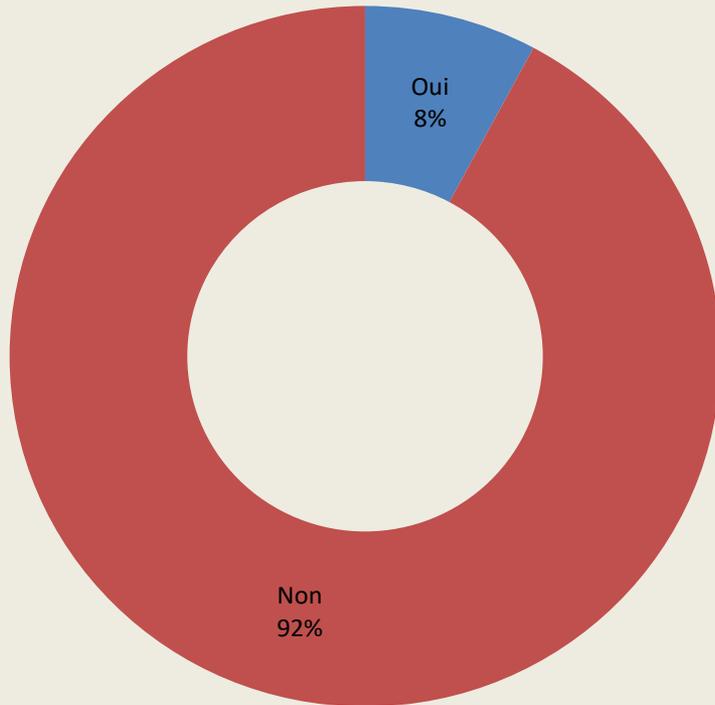
Suivi des élèves du privé sous contrat



Dans quelques rares cas des ERH « privé » existent pour les établissements sous contrat

Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)

Invités CDA



- 1 ERH seulement siège de façon régulière en CDA
- Quelques-uns sont invités ponctuellement (8%)
- D'autres peuvent assister sur demande en tant qu'observateur uniquement

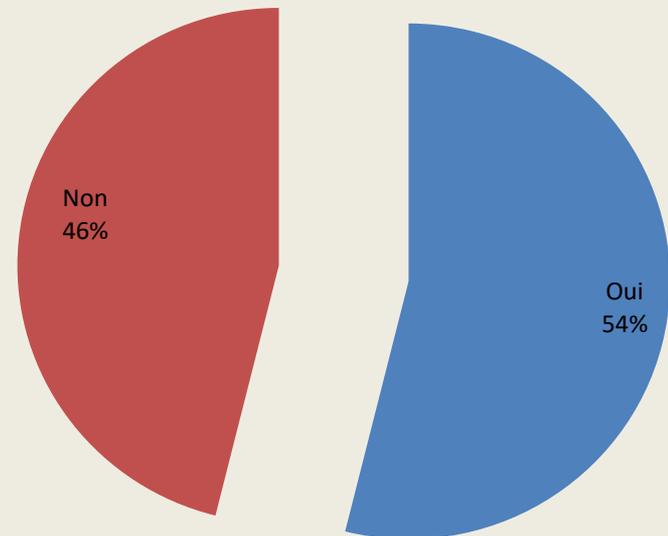
Que faites-vous en cas de non application des décisions de la CDA ?

- La principale action est d'en référer au supérieur hiérarchique : IEN de circonscription ou IEN ASH
- Une nouvelle ESS est souvent mise en place pour « *élargir le champ des possibles* » pour les familles, notamment si le souci vient d'un manque de places
- *Manque de places, manque d'embauche, adaptations non présentes, dotations en matériels longues et complexes* : la négociation, les explications, et la recherche de solutions sont des mots qui reviennent souvent pour résoudre toutes ces difficultés.

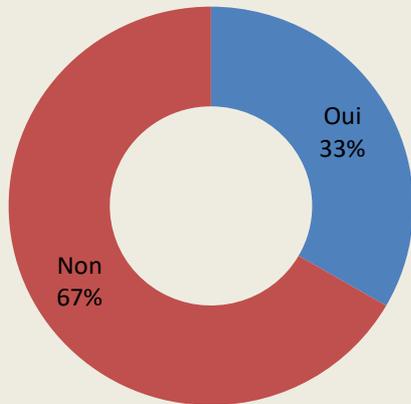
Prise de poste

- L'information à la prise de poste est loin d'être systématique
- Quand elle existe elle a lieu pour moitié après la rentrée

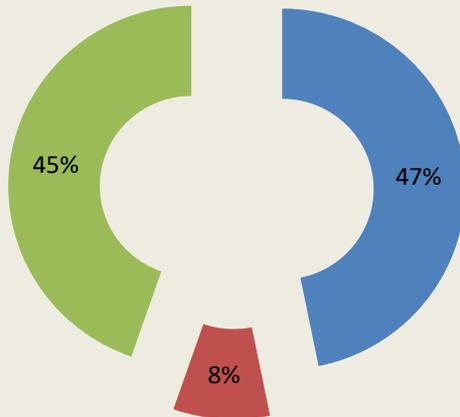
Information nouveaux ERH



Formation



Qui ?



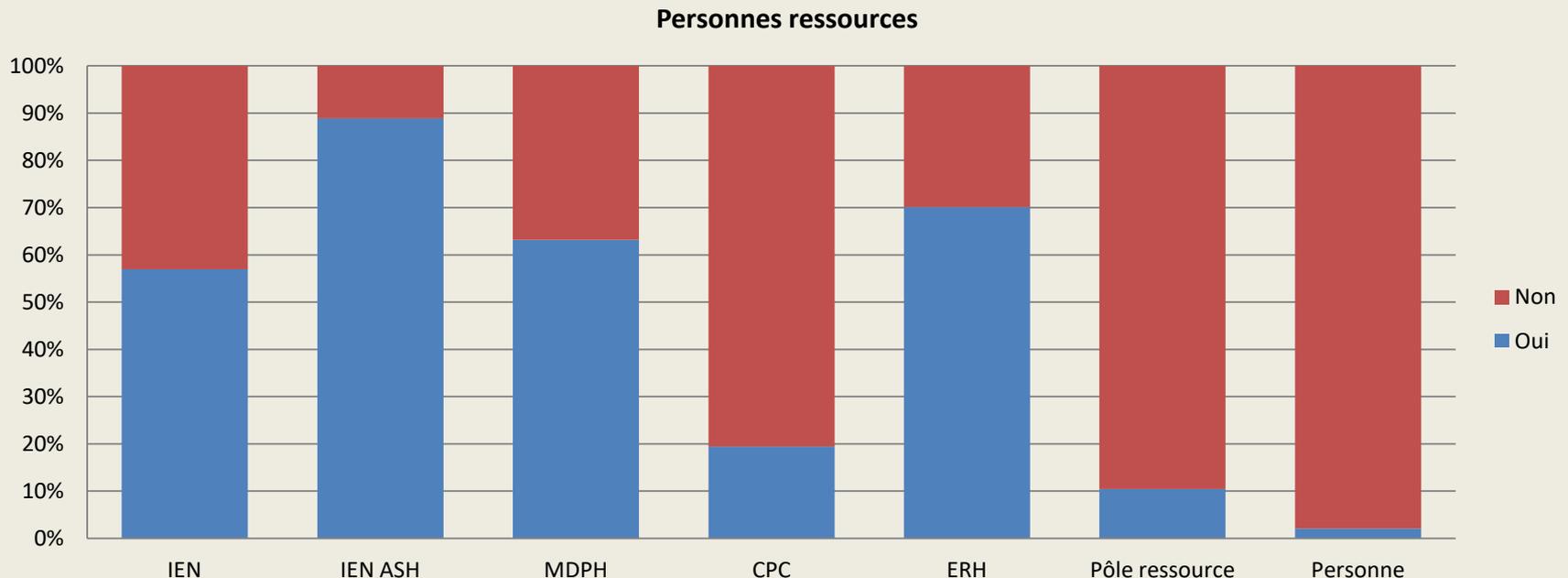
- IEN
- MDPH
- Autre

Formation

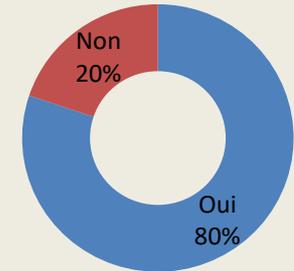
- La formation à l'emploi est peu répandue : 1/3
- Les IEN sont les plus impliqués dans la formation
- Autre : les collègues sont cités de nombreuses fois comme « formateurs », l'INSHEA est cité que pour des stages MIN rarement

Personnes ressources pour situations complexes

- Psychologue scolaire, médecin scolaire et partenaires spécialisés (SESSAD, CMP, CMPP...) sont d'autres personnes ressources citées
- La hiérarchie (IEN ASH) est la 1^{ère} personne ressource (notamment par le devoir d'information), viennent ensuite les collègues ERH puis la MDPH.

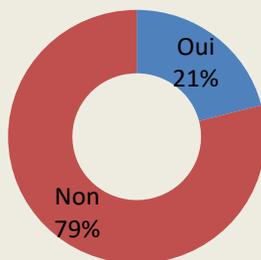


PPS et suivi

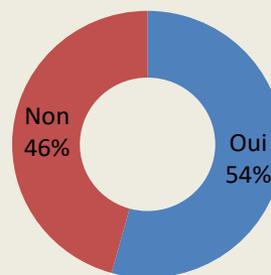


- Les PPS sont majoritairement très suivis
- Le décret d’avril 2017 sur les dispositifs intégrés ne semble pas encore en place. *Ce décret permet de modifier sous conditions le PPS sans repasser par la MDPH.*
- Sa mise en place doit interroger sur la charge de travail, 54% s’en inquiètent.

Modifications PPS



Alourdir la charge de travail



Comment améliorer la prise en charge des élèves ?

- Moins de dossiers par ERH (130 à 150 dossiers par ERH) : le nombre de dossiers ne doit pas être fixe mais un facteur parmi d'autres pour définir les secteurs
- Formation
 - Des enseignants « ordinaires », spécialisés, et référents
 - Des accompagnants
- Des moyens (en adéquation avec les besoins !)
 - Postes et places dans les dispositifs et établissements spécialisés et autres partenaires (CMPP, orthophoniste, CMP...)
 - Postes d'accompagnants
 - Matériels adaptés
- Réduire les effectifs dans les classes

Comment améliorer les conditions de travail ?

- Moins de dossiers/suivis (130 à 150)
- Outil informatique dédié pour les GEVASCO
- Frais de déplacement réels et rapides
- Formation pour tous
- Échanges et analyses de pratiques, observations sur le terrain
- Matériel en état, véhicule de service, bureaux...

Évolution du métier

Positive

- Métier très intéressant, enrichissant
- Beaucoup d'autonomie, de flexibilité
- Relationnel et partenariats très riches

Négative

- Augmentation rapide du nombre de dossiers
- Manque de temps
- De plus en plus complexe
- « réceptacle » des problématiques des parents, des enseignantes, des partenaires

Revendications élaborées lors de la journée

- Nombre de dossiers : 150 environ (les conditions d'exercice ne dépendent pas que de ce nombre mais aussi des secteurs couverts)
- Formation : l'existence d'un module CAPPEI devrait aider à créer une culture professionnelle du métier, la professionnalisation étant pour l'instant inachevée. Les ERH demandent de la formation continue.
- Cadre national : les ERH sont en attente d'un texte national définissant leurs missions
- Indemnités : paiement de toutes les indemnités auxquelles les ERH ont droit (indemnité de fonction particulière 408, ISAE 1781, IMP 1995, BI pour les instituteur.trices)
- Frais de déplacement : paiement des frais réels, avec indemnité kilométrique et frais de repas s'il y a lieu
- Diminuer l'administratif : proposition de secrétariat administratif pour gestion des rendez-vous, transmission des dossiers...
- Postes supplémentaires :
 - augmenter le nombre de postes pour diminuer les effectifs des classes
 - augmenter le nombre de postes RASED des 2 options pour une meilleure prévention

Conclusion

- Les ERH, souvent isolés, demandent une organisation collective afin de porter leurs revendications : listes de diffusion, site...
- Des conventions ont pu être signées entre la MDPH, l'Education Nationale et le Conseil Départemental là où les enseignants sont organisés collectivement (intersyndicale ou association). Un modèle de convention pourrait être élaboré nationalement.